

COUP DE POUCE VÉLO !

Mis en ligne le 29 mai 2020

Vous souhaitez utiliser votre vélo pour vous déplacer mais il doit être révisé ? Vous souhaitez être accompagné(e) pour vous remettre en selle ? Vous avez besoin d'aide pour mettre en place des stationnements temporaires pour les vélos ?

Le vélo permet de concilier activité physique, efficacité et gestes barrières au quotidien ! 3 bonnes raisons de se lancer et 3 coups de pouces pour favoriser la pratique du vélo !

Mis en place par le gouvernement pour encourager la pratique du vélo, découvrez « Coup de pouce Vélo » et ces 3 aides :
- Le « coup de pouce réparation » chez un réparateur référencé sur la plateforme (offre une prise en charge jusqu'à 50 euros)
- Le « coup de pouce remise en selle » chez un prestataire référencé sur la plateforme avec une prise en charge d'une séance d'un accompagnement à la pratique du vélo
- Le « coup de pouce stationnement temporaire » (prise en charge à 60% des coûts d'installations)

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00